



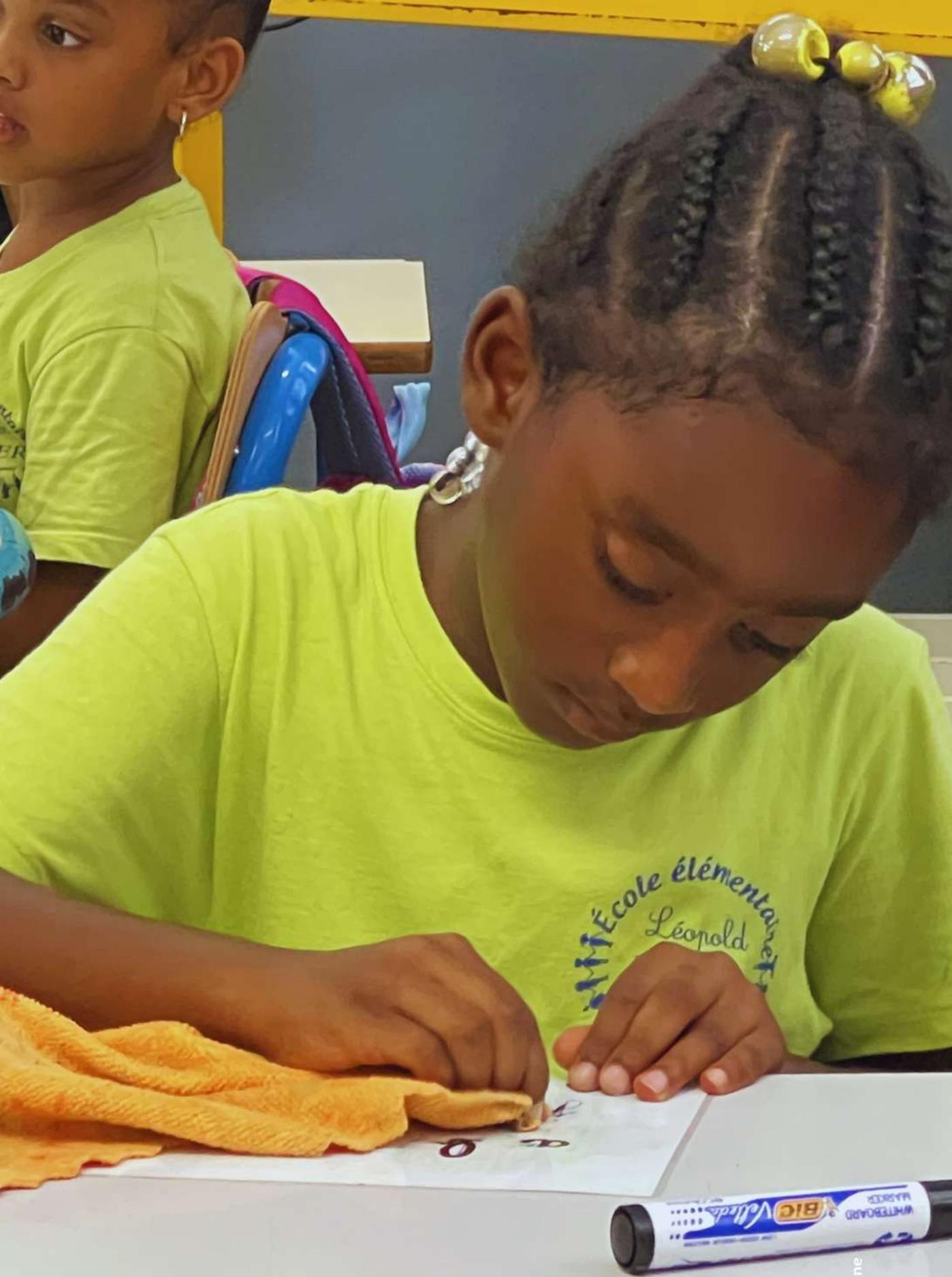
RÉGION ACADEMIQUE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'École, notre avenir

ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026





Édito



L'école en Guyane porte une responsabilité majeure : offrir à chaque élève les conditions d'un avenir ambitieux et partagé.

Dans un territoire contrasté, jeune et dynamique, elle doit être à la fois exigeante, protectrice et émancipatrice.

Une école exigeante, car la réussite de tous repose sur des apprentissages solides, des parcours accompagnés et l'ambition de viser haut, sans renoncer à personne. Ainsi, nous consolidons les savoirs fondamentaux à l'école primaire et au collège, tout en développant les compétences psychosociales des élèves et l'école inclusive.

Avec des dispositifs comme le plan lecture et le programme « Pionnier des maths », nous restons mobilisés pour réduire les inégalités d'apprentissage. La formation initiale et continue de nos personnels est intensifiée, avec un accès aux concours dès la licence, conformément au plan national. Enfin, nous ouvrons de nouvelles classes, mettons à disposition des ressources plurilingues et étendons le projet « Guyane Connectée » pour réduire la fracture géographique et garantir l'égalité des chances pour tous.

Une école protectrice, car la confiance et la sérénité de la communauté éducative sont indispensables pour apprendre et grandir ensemble dans un climat apaisé et respectueux. C'est pourquoi, nous veillons à la sérénité des établissements par le déploiement de brigades de remplacement et la mobilisation de personnels qualifiés. Les équipes sont formées et sensibilisées à la laïcité, au respect mutuel et à la prévention du harcèlement. Nous apportons un soutien concret aux enseignants en matière de formation, de mobilité et de conditions de vie. Enfin, une charte est en préparation pour consolider une relation de confiance et de coopération entre l'école et les familles.

Une école émancipatrice enfin, car elle donne aux jeunes de Guyane les moyens de construire leur avenir, de développer leur esprit critique et de devenir des citoyens libres, responsables et acteurs du monde de demain. L'accès à l'école pour tous reste une priorité. Pour mieux répondre aux besoins particuliers des élèves, les pôles d'appui à la scolarité sont mis en place. Nous accompagnons les élèves dans leurs choix d'orientation et soutenons l'égalité filles-garçons, notamment dans les filières scientifiques, tout en consolidant l'égalité des chances sur l'ensemble du territoire. Nous éduquons à la vie affective, relationnelle et à la sexualité, transmettons les valeurs de la République, promouvons la pratique du sport et confortons notre engagement pour la transition écologique.

C'est dans cette triple exigence que se déploie l'action de la région académique de Guyane : bâtir une école qui élève, protège et libère, au service de toute sa jeunesse et de l'avenir du territoire.

Guillaume Gellé
Recteur de la région académique de Guyane

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Guillaume Gellé".

Sommaire

Chiffres clés de l'académie

p. 5

Ouverture de 4 établissements dans l'académie de Guyane

p. 9

PARTIE 1

Une École exigeante pour la réussite de tous les élèves

p. 12

- | | | |
|------------|--|-------|
| 1.1 | Mieux former les professeurs pour mieux faire réussir les élèves | p. 13 |
| | <i>Infographie</i> Le nouveau parcours pour devenir professeur | p. 15 |
| 1.2 | Renforcer les savoirs fondamentaux dès la maternelle | p. 16 |
| | <i>Bilan</i> Le plan lecture | p. 17 |
| | <i>Expérimentation</i> Programme Pionniers des maths | p. 18 |
| 1.3 | Déployer de nouveaux programmes et de nouvelles pratiques | p. 20 |
| | <i>Infographie</i> Un brevet des collèges plus ambitieux | p. 22 |
| 1.4 | Faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et un partenaire clé pour les entreprises | p. 23 |
| | Plan Avenir | p. 24 |

PARTIE 2

Une École protectrice pour toute la communauté éducative

p. 27

- | | | |
|------------|--|-------|
| 2.1 | Garantir un cadre d'apprentissage propice à la réussite des élèves | p. 28 |
| 2.2 | Apaiser le climat scolaire | p. 31 |
| 2.3 | Lutter contre le harcèlement à l'école | p. 33 |
| | <i>Bilan</i> Programme pHARe 2024-2025 | p. 34 |
| | FOCUS Renforcer le lien entre l'école et les parents | p. 36 |
| 2.4 | Inscrire la santé au cœur de l'école | p. 39 |
| | <i>Zoom</i> La santé mentale en Guyane | p. 40 |
| | <i>Infographie</i> Les principales étapes du protocole santé mentale | p. 41 |
| 2.5 | Réaffirmer la politique de ressources humaines | p. 42 |
| | | p. 49 |

PARTIE 3

Une École émancipatrice pour assurer l'avenir de chaque élève

p. 45

3.1 Garantir l'accès à l'école pour tous	p. 48
Infographie Mieux répondre aux besoins particuliers des élèves avec le pôle d'appui à la scolarité (PAS)	p. 51
Dispositif UPE2A	p.52
3.2 Renforcer l'égalité filles-garçons à l'école	p. 53
3.3 Consolider l'égalité des chances dans tous les territoires	p. 56
Dispositif Guyane connectée, combler les écarts	p. 57
3.4 Promouvoir la pratique du sport à l'école	p. 59
3.5 Conforter l'engagement de l'École pour la transition écologique	p. 60

Les chiffres clés de l'académie de Guyane

LES ÉLÈVES

89 901

écoliers, collégiens et lycéens soit :
(+248 par rapport à 2024)

L'APPRENTISSAGE

2023-2024 : 215 apprentis
2024-2025 : 262 apprentis

Objectif pour l'année 2025-2026 : +20% d'apprentis en développant la mixité des parcours et la sensibilisation des entreprises pour proposer des contrats d'apprentissage.

50 175

élèves du 1er degré (public et privé)
(+433 par rapport à 2024)

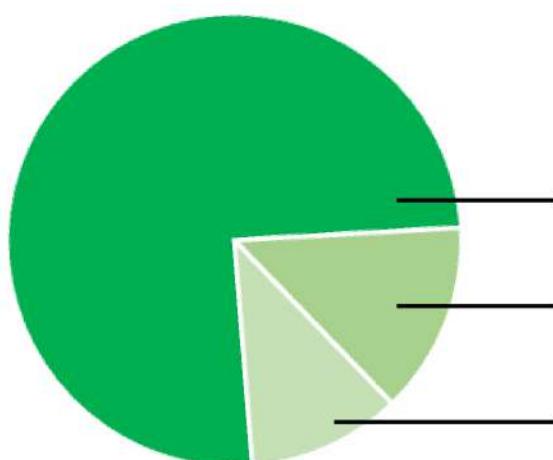
39 726

élèves du 2nd degré (public et privé)
(-185 par rapport à 2024)

23 650
collégiens
(-172 par rapport à 2024)

16 076
lycéens
(-13 par rapport à 2024)

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



254

écoles, collèges et lycées soit :
(+11 par rapport à 2024)

193 182 du public et 11 du privé
écoles

40 34 du public et 6 du privé
collèges

21 18 du public et 3 du privé
lycées

LES OUVERTURES DE CLASSES

+31

classes ouvertes, majoritairement dans l'ouest, à Saint-Laurent du Maroni

LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

10 442

Ensemble de tous les personnels de l'éducation nationale

LES ENSEIGNANTS

7236

agents de l'éducation nationale

enseignent à des élèves des 1er et 2d degrés dans le public dont :

Pour le 1er degré :

Titulaires : 3247
(-134 par rapport à 2024)
Contractuels : 532
(+146 par rapport à 2024)

TOTAL : 3779

(+12 par rapport à 2024)

Pour le 2nd degré :

Titulaires : 2455
(+22 par rapport à 2024)
Contractuels : 1002
(+34 par rapport à 2024)

TOTAL : 3457

(+56 par rapport à 2024)

LA MOYENNE D'ÉLÈVES PAR CLASSE

En moyenne, **18,7 élèves par classe dans le 1er degré**

En moyenne, **21,9 élèves par classe dans le 2nd degré**

PREMIER DEGRÉ

22,7

Nombre moyen
d'élèves par classe
en maternelle

16,9

Nombre moyen
d'élèves par classe
en élémentaire

SECOND DEGRÉ

23,28

Nombre moyen
d'élèves par classe
en collège

25,56

Nombre moyen
d'élèves par classe
en lycée

13,12

Nombre moyen
d'élèves par classe
en enseignement
adapté

LES TAUX DE RÉUSSITE



LES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES DE LA RENTRÉE 2025

Enseignants du 1er degré : **+35 postes**

Enseignants du 2nd degré : **+30 postes**

Administratifs en EPLE : **+8 postes**

Personnels d'encadrement : **+7 postes**

Autres personnels (vie scolaire, médico-sociaux) : **+17 postes**

Inspection : **+3 postes**

CPE : **+4 postes**

PsyEN : **+1 poste**

AED : **+7 postes**

Ouverture de 4 établissements dans l'académie de Guyane

2025-2026



Collège Rémire 3

6

classes dont 4 classes de 6ème, 1 classe de 6e SEGPA et 1 Unité externalisée - Handicap

128

élèves : capacité d'accueil de l'établissement

13

postes d'enseignants



Lycée Polyvalent de Macouria

9

classes dont 6 classes de seconde, 1 classe de seconde BAC PRO Aviation G., 2 classes de BP esthétique et 1 classe de CAP esthétique

225

élèves : capacité d'accueil de l'établissement pour 2025

20

postes d'enseignants



Lycée Polyvalent Saint-Laurent IV

10

classes dont 2 classes de seconde générale et technologique, 2 classes de BP sécurité, 2 classes de BP environnement et 1 classe de CAP sécurité, 1 classe de CAP environnement, 1 classe de 2e année de CAP sécurité

210

élèves : capacité d'accueil de l'établissement pour 2025

25

postes d'enseignants



Lycée Polyvalent de Maripasoula

(D'ici 3 ans, prévision des capacités d'accueil : 735 élèves, et 30 élèves dans le supérieur)

10

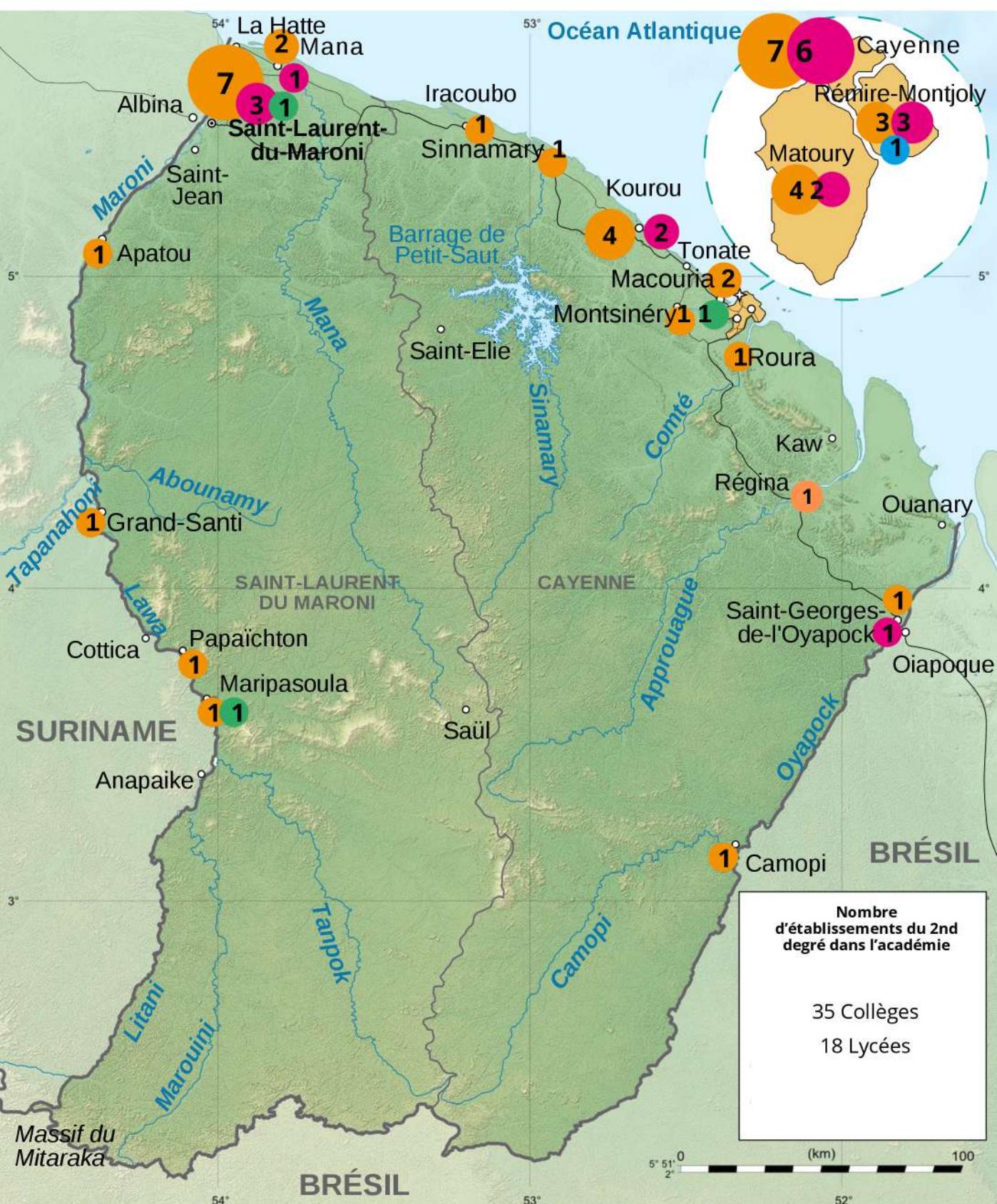
classes dont 2 classes de seconde générale et technologique, 1 classe de BP Agora, 1 classe de CAP peintre, 1 classe de CAP petite enfance, 1 classe de CAP restauration, 2 classes de CAP commerce, 2 classes de CAP bâtiment

150

élèves : capacité d'accueil de l'établissement pour 2025

21

postes d'enseignants





1

*Une école
exigeante
pour la réussite
de tous
les élèves*

Mieux former les professeurs pour mieux faire réussir les élèves

À RETENIR

- Les concours de l'enseignement des premier et second degrés **accessibles à partir de la 3e année de licence** dès 2026
- Une nouvelle **licence préparant au professorat des écoles** dans tous les territoires dès la rentrée 2026
- Une formation statutaire de deux ans de niveau master rémunérée pour les lauréats des concours : environ **1 400 € nets/mois en 1re année et 1 800 € nets/mois en 2e année**
- Maintenir les moyens d'enseignement au service de l'amélioration des conditions d'apprentissage

RÉFORMER LE RECRUTEMENT ET LA FORMATION INITIALE DES PROFESSEURS

Recruter plus tôt pour mieux préparer les nouveaux enseignants

Face aux enjeux d'attractivité auxquels est confrontée l'École de la République, le ministère chargé de l'éducation nationale, premier recruteur de France, redouble d'efforts pour répondre aux nouvelles attentes tout en conservant son exigence de qualification. C'est le sens de la réforme : rendre à l'École toute son ambition, **en repensant en profondeur le recrutement et la formation initiale de ses professeurs** au service d'une meilleure réussite de tous les élèves. Cette évolution vise trois objectifs :

- **attirer davantage de candidats** ;
- **mieux préparer au métier** ;
- **assurer un haut niveau de formation aux futurs enseignants**.

Les concours de l'enseignement des premier et second degrés, ainsi que celui de conseiller principal d'éducation, seront dorénavant ouverts **dès le niveau bac + 3**. Les lauréats des concours bénéficieront d'une **formation statutaire de deux ans de niveau master** au sein des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé). Pour les étudiants se destinant à passer le concours de l'enseignement du premier degré, une

nouvelle licence pluridisciplinaire professorat des écoles (LPE) sera proposée dans chaque académie à partir de la rentrée 2026. Le parcours de formation portera sur l'ensemble des disciplines enseignées aux élèves, tout en incluant des immersions en milieu scolaire permettant aux étudiants de se projeter dans le métier.

Les nouveaux concours de recrutement

À l'exception de l'agrégation, les actuels concours externes de recrutement de **professeur des écoles, de professeur du second degré (hors sections professionnelles) et de conseiller principal d'éducation**, qui sont accessibles à bac + 5 et permettent de devenir fonctionnaire stagiaire, vont être remplacés par **des concours accessibles à partir de la 3e année de licence**, qui donneront accès à une formation rémunérée de deux ans en master.

Un nouveau statut attractif pour les lauréats des concours

Dès leur admission au concours, les lauréats seront nommés élèves fonctionnaires en académie et rémunérés environ 1 400 € nets par mois dès la première année. En deuxième année, en tant que fonctionnaires stagiaires, ils percevront environ 1 800 € nets par mois. Cette formation permettra une entrée progressive dans le métier en alliant exigence universitaire et pratique professionnelle. Ainsi, les étudiants suivront des enseignements en Inspé, en lien étroit avec les rectorats et des professionnels de terrain.

La formation couvrira toutes les dimensions du métier, notamment la maîtrise et l'enseignement des disciplines, l'adaptation de la pratique au contexte d'enseignement, la posture professionnelle en tant qu'agent du service public d'éducation.

L'ACADEMIE DE GUYANE

L'académie est pleinement mobilisée dans la mise en œuvre de cette nouvelle réforme.

La préparation du concours du 1er degré : DU PE est transitoire. La préparation débute en 2025 pour passer le concours en 2026.

Une vingtaine de candidatures sont pour le moment en cours d'études par l'INSPE.



Le nouveau parcours pour devenir professeur

La réforme du recrutement et de la formation initiale des professeurs met en place un nouveau parcours pour devenir professeur des écoles et professeur certifié en collège et en lycée.

OBJECTIFS

- Attirer davantage de jeunes vers les métiers de l'enseignement
- Sepréparer plus tôt au métier de professeur
- Assurer un haut niveau de formation aux futurs enseignants
- Porter l'égalité des chances et la réussite pour tous à l'école

MOYENS

- Avec une licence préparant au professorat des écoles
- Enouvrant les concours de l'enseignement dès la 3e année de licence
- Avec une formation renforcée et rémunérée en master

BACCALAURÉAT

• **Nouvelle LICENCE PROFESSORAT DES ÉCOLES**
L1 et L2 ouvertes dès la rentrée 2026

OU

• **LICENCE DISCIPLINAIRE**
avec possibilité de suivre des modules de préparation au nouveau concours

NOUVEAU CONCOURS À BAC + 3

Dès la session 2026

• **Nouveau MASTER MENTION PROFESSORAT DES ÉCOLES**

OU

• **Nouveau MASTER MENTION PROFESSORAT DU 2d DEGRÉ**

Dès la rentrée 2026

→ **Statut d'élève fonctionnaire en M1**

environ 1 400 € nets/mois + 12 semaines de stage en établissement

→ **Statut de fonctionnaire stagiaire en M2**

environ 1 800 € nets/mois + mise en responsabilité à mi-temps devant élèves

• **PROFESSEUR DES ÉCOLES**
TITUL AIRE

OU

• **PROFESSEUR**
TITUL AIRE

→ Rémunération à partir de 2 100 € nets/mois

Renforcer les savoirs fondamentaux dès la maternelle

À RETENIR

- De nouveaux programmes en français et en mathématiques de la maternelle à la 6e, qui font de la lecture et de l'écriture des priorités, avec notamment :
- en maternelle, un programme mettant l'accent sur l'acquisition du langage et du vocabulaire;
- en CP, un programme plus exigeant qui pose un cadre précis sur l'apprentissage du décodage des mots par la méthode syllabique.
- Maintenir les moyens d'enseignement au service de l'amélioration des conditions d'apprentissage
- Le bilan positif du plan lecture en Guyane
- La Guyane expérimente la programme "Pionniers des maths"

LIRE, ÉCRIRE, COMPTER: UNE PRIORITÉ NATIONALE

Apprendre à lire, écrire et compter est la priorité de l'École. **Un apprentissage progressif de ces compétences dès les premières années de scolarité** conditionne la réussite de tous les élèves et l'acquisition de l'ensemble des autres savoirs. L'enjeu est double : garantir à chacun une base solide et lutter contre les inégalités. Ces apprentissages, engagés dès la maternelle, doivent être poursuivis jusqu'à la fin du collège. À la rentrée 2025, cette priorité est pleinement réaffirmée : elle doit imprégner l'ensemble des enseignements et structurer la formation continue des professeurs.

Apprendre à lire

Lire, c'est apprendre à décoder, à comprendre, à accéder au sens. Cela suppose un enseignement structuré, appuyé sur une pratique quotidienne, notamment par la lecture à voix haute. Le travail sur la fluence (précision, rapidité, expressivité) et la fluidité de lecture se poursuit jusqu'au collège, afin de construire des lecteurs autonomes.

Apprendre à compter

Compter, c'est acquérir des repères clairs et durables sur les nombres et les opérations. Dès les premières années, les élèves développent des automatismes solides en calcul mental, apprennent à raisonner, à résoudre des problèmes, à manipuler les fractions et à comprendre le sens des nombres. Cet apprentissage progressif, ancré dans des situations concrètes, vise à renforcer la confiance en soi et l'autonomie dans la pensée logique et mathématique.



BILAN DU PLAN LECTURE 2024-2025

Le déploiement du Plan Lecture a permis une dynamique renouvelée dans toutes les classes préparatoires de toutes les écoles de l'académie autour de l'enseignement de la lecture.



L'attention continue, appuyée, sur les apprentissages des élèves puis sur les progrès de chacun d'eux a été le fil conducteur de cette année scolaire 2024-2025.

Par extension, les pratiques d'enseignement de la lecture ont été observées, questionnées, soutenues et outillées à tous les niveaux de l'enseignement des premiers cycles et parfois même au second degré selon les demandes des équipes et les besoins repérés.

Les enseignants ont bénéficié de formations continues toute l'année scolaire et d'accompagnements par des équipes de formateurs dans le cadre plus global d'un plan ministériel sur les savoirs fondamentaux. Ainsi, 517 enseignants, 74 contractuels et 110 formateurs ont reçu une formation d'au moins 9 h chacun.

Les manuels de lecture utilisés en classe, parfaitement en cohérence avec les résultats des recherches actuelles et les recommandations du Conseil Scientifique de l'Éducation Nationale, avaient été financés pour la rentrée 2024 par le Rectorat de l'Académie de la Guyane. C'est un effort inédit qui s'est réalisé pour une politique volontaire au service de la réussite des élèves. Quelques chiffres : 9571 élèves de cours préparatoire ont reçu chacun un manuel scolaire de lecture. L'engagement financier est de 140000 euros comprenant l'achat des supports et les actions de formations.

Ces manuels sont actuellement des outils permanents, installés dans les classes et servent aux élèves de cette rentrée 2025.

Des formateurs du Ministère de l'Éducation Nationale se sont rendus régulièrement en Guyane pour apporter des éclairages universitaires sur les questions relatives aux apprentissages des fondamentaux par les jeunes élèves. Ainsi, deux sessions d'une semaine ont été réalisées pour une centaine de formateurs et de personnels d'encadrement. L'académie a été mise en éclairage et valorisée.

Pour cette rentrée 2025, un dossier constitué de supports différenciés a été fourni au mois de juillet et mis à la disposition des équipes pour exercer les élèves à une lecture fluide dès ces premières semaines de classe. Ceci, via des ateliers qui peuvent être proposés au quotidien, au-delà des classes de cours préparatoire.

Ainsi, l'action menée depuis février 2024 par l'Académie de la Guyane en étroite collaboration avec la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire du Ministère (DGESCO) sur l'apprentissage de la lecture a montré des premiers résultats significatifs puisque la proportion des élèves en grande difficulté en lecture a été réduite après quelques mois de classe de 8%.

Ce plan se poursuit avec cet objectif des progrès de chacun et une ambition affirmée de tous les acteurs de l'Education Nationale.

LE CHIFFRE A RETENIR

Le nombre d'élèves en grande difficulté de lecture a baissé de 8% en 1 an

LA GUYANE EXPÉRIMENTE LE PROGRAMME “PIONNIERS DES MATHS”

Si le niveau des élèves français en mathématiques est préoccupant, plusieurs programmes en France, en Inde ou au Maroc ont démontré leur efficacité face à cette problématique.

Pour cette rentrée 2025-2026, le Conseil Scientifique de l'Éducation Nationale (CSEN), lance une grande action pédagogique dans le domaine des mathématiques : le programme “Pionniers des maths”.

5 académies ont été choisies d'expérimenter ce nouveau dispositif, dont la Guyane. (Orléans-tours, Amiens, Aix-Marseille, Reims, Versailles)

Quel est l'objectif du programme “Pionniers des maths” ?

L'objectif de ce programme est de concevoir et de déployer dans les écoles volontaires de l'académie, une nouvelle pédagogie des mathématiques en primaire, fondée sur une synthèse des programmes les plus efficaces et les mieux éprouvés dans la littérature scientifique internationale : l'enseignement explicite; un enseignement adapté au niveau des élèves sur le modèle du programme “Teach at the right Level (TaRL)” développé par Esther Duflo et de l'approche “réponse à l'intervention”; l'enseignement en spirale : concret, imagé, abstrait” en accord avec les nouveaux programmes inspirés du meilleur de l'approche dite “de Singapour”; la résolution de problèmes intéressants et les jeux mathématiques qui motivent les élèves et les engagent dans la mise en œuvre pratique des compétences mathématiques, et enfin, une formation des enseignants participant au projet à la fois dans les mois précédant l'introduction du programme, mais surtout tout au long de l'année.

Cette action s'étalera sur trois ans et sera déployée auprès d'élèves de CE2 et CM1 pendant l'année scolaire 2025-2026.

Le programme s'étendra à d'autres classes l'année suivante pour des effets qui seront mesurés en 2027 via une enquête ainsi que par les résultats des évaluations nationales.

Les classes de CE2 qui expérimenteront le programme se situent dans les écoles suivantes : EPRIM René Barthélémi et EEPUSaba à Cayenne, Minidoque à Rémire-Montjoly, Jean-Marie Cherry à Matoury, EE Michelle Ponet à Macouria, EEPUS. Patient à Kourou et EEPUS Stephenson et Léon Bertrand SLM2 à Saint-Laurent du Maroni.

Les classes de CM1 qui expérimenteront le programme se situent dans les écoles suivantes : EPRIM René Barthélémi et EEPUSaba à Cayenne, Jean-Marie Cherry à Matoury, EP Edmé Courat et EP Madly Marignan à Macouria, EEPUS. Patient à Kourou et EEPUS Stephenson et Léon Bertrand SLM2 à Saint-Laurent du Maroni.

École Émile Njèòs

2024-2025

les petits
champions
de la lecture

COLIN BOIS



Déployer de nouveaux programmes et de nouvelles pratiques

À RETENIR

En 2025 -2026 :

- Un cadre d'usage de l'intelligence artificielle (IA) en éducation.
- Un brevet des collèges plus ambitieux

DÉFINIR LE RECOURS À L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS L'ÉDUCATION

L'intelligence artificielle (IA) s'est imposée dans la société et impacte particulièrement l'éducation. **Elle est déjà largement utilisée par les élèves pour réviser ou faire leurs devoirs, par les enseignants pour préparer leurs cours, et par les personnels administratifs pour automatiser certaines tâches.** Si l'IA offre des opportunités (personnalisation des apprentissages, soutien à l'enseignement, développement de la culture numérique des élèves), elle soulève aussi des questions majeures : authenticité des productions, risques de biais et de discrimination, protection des données personnelles, souveraineté technologique et impact environnemental. **C'est pourquoi le ministère lance un plan IA comprenant formation des enseignants et installation progressive d'un continuum de formation pour les élèves en informatique et en intelligence artificielle.**

Un cadre d'usage de l'IA en éducation

Le cadre d'usage de l'IA en éducation, publié par le ministère en juin 2025, fixe des **principes clairs** : le respect des valeurs de l'École de la République, un usage responsable et raisonné, la priorité aux solutions libres et frugales, la transparence sur l'utilisation de l'IA et le respect strict des données personnelles des utilisateurs.

Pour l'académie de Guyane le vade-mecum du numérique éducatif évolue et devient la charte d'usage du numérique et de l'IA. Ce nouveau document de référence intègre la question de l'usage de l'IA.

Le 5 et 12 novembre 2025 auront lieu deux webinaires sur l'IA.

Dès la rentrée 2025, les élèves du second degré bénéficieront, sur la plateforme PIX, d'un parcours de formation dédié à l'intelligence artificielle. Obligatoire pour les élèves de 4e, de 2d des voies générale, technologique et professionnelle et de 1re année de CAP, il évaluera les connaissances et les compétences en IA de l'élève, puis lui proposera un programme personnalisé de formation avec des modules sur des thématiques précises, comme les bases du prompting (comment poser des questions à l'IA), le fonctionnement des IA génératives, ou encore la gestion des données et les impacts environnementaux. Cette formation sera également mise à disposition de tous les collégiens, lycéens et professeurs qui le souhaitent.

Pour l'académie, **deux établissements (Collège Holder et LPO Balata)** participeront à une phase pilote (mi-septembre à la Toussaint), avec un accompagnement des référents PIX et de la DRANE.

A partir de la rentrée de la Toussaint le réseau des référents PIX et la DRANE accompagneront l'ensemble des établissements dans la généralisation du dispositif.

Un plan de formation national ambitieux sera aussi proposé aux enseignants dès la rentrée. La réforme de la formation initiale prévoit en effet que l'IA soit abordée dans toutes les disciplines, tout comme la pensée informatique avec les mathématiques, et l'IA est également un axe fort du nouveau schéma de la formation continue 2025-2029. La communauté de réflexion et de pratique en éducation autour de l'intelligence artificielle (Creia), ouverte à tous les enseignants sur la plateforme ministérielle Magistère, propose déjà de nombreuses ressources pédagogiques, dont un parcours d'accompagnement du cadre d'usage. Un module dédié à l'IA sera par ailleurs disponible début 2026 pour les professeurs dans PIX. Il s'agit ainsi de **renforcer le travail collectif entre enseignants, chercheurs et acteurs locaux**, en favorisant la mutualisation des ressources, des formations, des infrastructures.

Le plan de formation de l'académie prévoit plus de 120h de formation sur le sujet de l'IA (générales et disciplinaires).

Le principe des FIL et des FIL inter-établissements permettra de programmer des formations locales sur le sujet de l'IA en relation avec le projet d'établissement. Les rassemblements des réseaux IAN et RUPN permettront d'estimer l'évolution des besoins afin d'adapter le plan de formation 2026-27.



Un brevet des collèges plus ambitieux

OBJECTIFS

- Redonner toute sa valeur au diplôme du brevet
- Évaluer au plus près du niveau des élèves
- Mieux prendre en compte :
 - le travail et le progrès des élèves durant toute l'année de 3e ;
 - leurs qualités rédactionnelles ;
 - leurs compétences en calcul et en raisonnement mathématique.

- Dès la **session 2026**
- Pour **tous les candidats** des séries générale et professionnelle

PLUS DE LISIBILITÉ

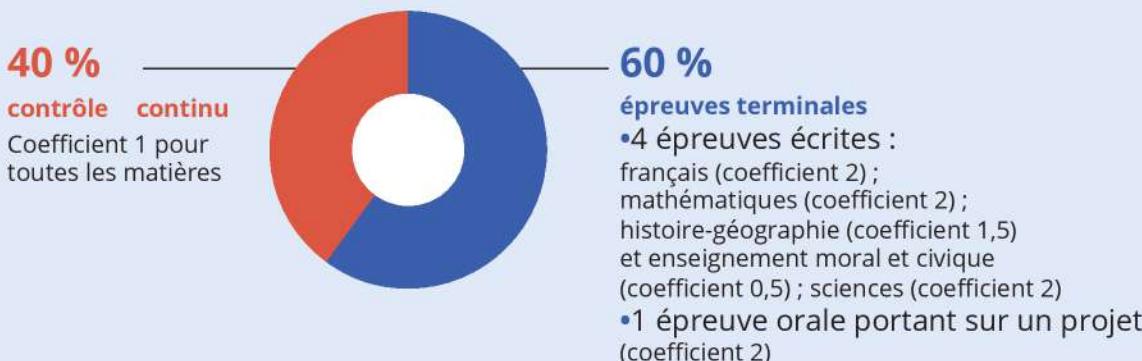
- Obtention du brevet par une **moyenne finale égale ou supérieure à 10/20** (fin du système de notation sur 800 points)

- **Contrôle continu calculé à partir de la moyenne annuelle de toutes les matières obligatoires de 3e** (et non plus à partir du bilan du socle commun).

- **Prise en compte des options** : les points au-dessus de 10/20 sont ajoutés à la somme des moyennes du contrôle continu (sans que la moyenne finale puisse dépasser 20/20).

- Des **commissions académiques d'harmonisation du contrôle continu** seront créées pour favoriser l'égalité de traitement entre les candidats.
- L'évaluation par compétences restera possible, mais elle devra s'accompagner d'une évaluation chiffrée (sur 20 points).
- Les professeurs seront invités à anticiper la difficulté de constitution des moyennes, notamment en raison de problèmes d'assiduité. En cas de nécessité, il sera possible de recourir à une évaluation de remplacement.
- Le bilan de fin de cycle 4 restera obligatoire, mais n'entrera pas dans le calcul des résultats.

DES PROGRÈS MIEUX VALORISÉS



→ Le **passage en 2^{de}** continuera à être décidé en conseil de classe.

Faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et un partenaire clé pour les entreprises

À RETENIR

- Le lycée professionnel en Guyane, ce sont 17 établissements qui proposent des formations dans lesquels 1800 jeunes sont formés chaque année.
- Engagée depuis 2023, **la réforme du lycée professionnel se poursuit en 2025-2026** : bureau ces entreprises, gratification des stages, parcours personnalisé, mentorat, soutien au premier emploi.
- Cette année sera aussi marquée par les **40 ans du baccalauréat professionnel**.
- L'orientation des élèves en Guyane : **Plan Avenir, accompagner chaque élève vers son avenir**

En Guyane, l'orientation est un défi majeur pour réduire les inégalités et révéler les talents. Le Plan Avenir nous permet d'accompagner chaque élève, du Maroni à l'Oyapock, avec des outils modernes, des partenariats territoriaux et une ambition partagée : faire de l'orientation un levier d'égalité et de réussite

OUVERTURES DE BTS POUR L'ANNÉE 2025

- 1 BTS Services et Prestations des secteurs sanitaire et social (LPO MELKIOR & GARRE)
- 1 BTS Conseil et Commercialisation de Solutions Techniques (LPO Max JOSEPHINE)
- 1 BTS Management Commercial Opérationnel (LPO Anne-Marie JAVOUHEY)
- 1 BTS Management Opérationnel de la Sécurité (LP du Larivot)
- 1 BTS Assurances (LP du Larivot)
- 1 CPGE ECG (LPO Lumina Sophie)



Plan Avenir : accompagner chaque élève vers son avenir

REFORCER DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT À L'ORIENTATION

Le Plan Avenir est déployé dès la rentrée 2025 dans l'ensemble des collèges et lycées guyanais. Chaque établissement élabore un projet d'orientation adapté à son contexte, intégrant les familles et prenant en compte les réalités linguistiques et territoriales.

MIEUX INFORMER ET PRÉPARER LES ÉLÈVES AUX VOIES GÉNÉRALE, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE

La Guyane présente une forte orientation vers la voie professionnelle, parfois choisie par défaut.

Le Plan Avenir vise à rééquilibrer les parcours et valoriser la voie technologique (STI2D, STL, STMG, ST2S).

- Campagnes d'information ciblées en partenariat avec la CTG.
- Guides parents Onisep et Webinaire Onisep.
- Salon et Forum en lien avec la CTG.
- Visites et rencontre de professionnels.

L'ORIENTATION ET L'AFFECTATION EN FIN DE TROISIÈME

Le Plan Avenir est déployé dès la rentrée 2025 dans l'ensemble des collèges et lycées guyanais. Chaque établissement élabore un projet d'orientation adapté à son contexte, intégrant les familles et prenant en compte les réalités linguistiques et territoriales.

43,27%

des familles ont demandé le passage en seconde générale et technologique

-2,55%

La demande vers la voie générale et technologique est en baisse bien que les taux de passage soient déjà très modestes

42%

C'est le taux de passage des élèves de troisième (hors SEGPA), en seconde générale et technologique en 2024, ce taux était de 44,4%

-2,4%

ont eu une proposition en BUT en 2024, ils étaient 39.44% (-2.68%)

L'ORIENTATION À LA FIN DE LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

62,65%

Les familles demandent davantage la première générale

soit 1.51 % de plus qu'en 2024

28%

La demande vers la voie technologique est en baisse - 3.67% par rapport en 2024

9,8%

Les demandes de réorientation sont en augmentation 2.15% de plus qu'en 2024.

L'ADMISSION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

4 109

candidats sur la plateforme Parcoursup
soit plus 125 candidats
(+1.03%)

90,2%

candidats de terminale ont reçu au moins une proposition
moins 1% par rapport à 2024

51,14%

ont eu une proposition en BTS
en 2024, ils étaient 51%
(+0.14%)

35,76%

ont eu une proposition en BUT
en 2024, ils étaient 39.44%
(-2.68%)

59,86%

ont eu une proposition en CPGE
en 2024, ils étaient 59.92%
(-0.06%)

87,79%

ont eu une proposition en licence
en 2024, ils étaient 88.54%
(-0.75%)

32,26%

ont eu une proposition en IFSI
en 2024, ils étaient 36.22%
(-3.96 %)

PARTENARIATS RENFORCÉS AVEC LE MONDE ÉCONOMIQUE ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Le tissu économique guyanais est mobilisé : spatial, BTP, santé, énergies renouvelables. Les Cordées de la réussite et les dispositifs d'accompagnement vers les BTS sont développés.

- Partenariats avec les branches professionnelles pour l'accueil de stagiaires.
- Mobilisation de la clause sociale de formation et pour lutter contre le décrochage.
- Objectif : Augmenter les partenariats économiques en 2026.

Chiffres et objectifs 2025-2026 :

-100 % des établissements engagés dans un plan d'orientation dès 2025 ; Plan Pluriannuel d'éducation à l'Orientation (PPO)

-4 demi-journées d'orientation/an pour chaque élève du collège au lycée.

-Orienter davantage d'élèves vers la voie générale et technologique.

-Développer les partenariats économiques locaux.



2

***Une école
protectrice
pour toute la
communauté
éducative***

2.1

Garantir un cadre d'apprentissage propice à la réussite des élèves

À RETENIR

- **Faire de chaque établissement de Guyane un lieu sûr** pour apprendre à se construire sereinement
- **Éduquer à des usages raisonnés** et adaptés du numérique
- **La lutte contre le harcèlement scolaire** est une priorité absolue et les compétences psychosociales deviennent un enjeu d'apprentissage pour apprendre à vivre ensemble

AGIR SUR LE CLIMAT SCOLAIRE

Une stratégie collective

Le travail sur le climat scolaire permet d'améliorer les résultats scolaires, le bien-être des élèves et des personnels et de diminuer les inégalités scolaires, l'absentéisme, les violences, ainsi que le harcèlement.

La qualité de l'accueil, les relations entre les différents acteurs, la capacité de l'école et de l'établissement à créer des conditions sereines d'apprentissage, à mobiliser autour de projets collectifs, l'attention portée à la gestion des locaux et au bien-être des élèves et des personnels, sont autant de vecteurs d'une stratégie d'équipe tournée vers un climat scolaire de qualité.

Des moyens supplémentaires en faveur de l'amélioration du climat scolaire

Dans le cadre du plan Tranquillité scolaire annoncé en novembre 2024, l'**académie bénéficie à la rentrée 2025** de :

- 4 postes de CPE
- 7 postes d'AED qui permettront d'améliorer l'encadrement des élèves,
- 1 poste de PsyEN

PROMOUVOIR UN NUMÉRIQUE RAISONNÉ À L'ÉCOLE

Généralisation du dispositif «Portable en pause»

Au collège, il y aura en 2025, une généralisation du dispositif "portable en pause", les modalités de mise à l'écart du téléphone portable et objets connectés des élèves sont déterminées localement. La mise en œuvre du dispositif doit être effective avant la fin de l'année civile 2025.

Au lycée, une réflexion mobilisant les élèves sur la place du téléphone portable et des objets connectés au sein de l'établissement, et plus globalement du numérique, dont l'IA, doit être conduite au sein des instances de démocratie scolaire.

Au lycée, une réflexion mobilisant les élèves sur la place du téléphone portable et des objets connectés au sein de l'établissement, et plus globalement du numérique, dont l'IA, doit être conduite au sein des instances de démocratie scolaire.

11 collèges de l'académie de Guyane ont participé à l'expérimentation « pause numérique » en 2024-25. La généralisation du dispositif portable en pause doit être facilitée par le partage des bonnes pratiques issues de l'expérimentation.

Assurer un droit à la déconnexion

Par la régulation de l'usage des ENT et les logiciels de vie scolaire. Les éditeurs d'ENT travaillent au niveau national sur le sujet en collaboration avec les collectivités pour une mise en œuvre sur 2026.

L'académie de Guyane a sollicité l'éditeur Édifice pour réfléchir à une collaboration d'établissements volontaires afin de garantir l'opérationnalisation des dispositifs.

Les notifications et les mises à jour relatives à de nouvelles informations (messages, notes, devoirs, billets de blog, etc.) seront suspendues par défaut dans les ENT et les logiciels de vie scolaire, le soir (par défaut de 20h à 7h le lendemain) et en fin de semaine (par défaut du vendredi 20h au lundi 7h), afin d'assurer une forme de «droit à la déconnexion» pour les élèves, les familles et les équipes pédagogiques.

REFORCER LES MESURES DE SÉCURITÉ

Sur le territoire, une dizaine d'équipiers mobiles de sécurité (EMS) intervient de manière proactive en accompagnant les personnels et en les formant à la gestion des conflits et à la prévention des crises. Les équipes mobiles de sécurité sont également dépêchées pour sécuriser les établissements qui connaissent des tensions ponctuelles. Dans les établissements les plus exposés aux phénomènes de violence, des assistants de prévention et de sécurité sont recrutés pour participer à la prévention et au traitement des situations de crise.

Au 1er trimestre de l'année 2024-2025, 236 missions de sécurisation avaient été menées, 104 de prévention, 179 d'accompagnement et 41 missions de formations.

EN termes de formations, sensibilisations et informations, les sujets suivants, entre autres, ont été abordés :

- Les pratiques dangereuses
- La laïcité
- Le bien vivre ensemble
- Égalité fille-garçon

Instaurer une culture de la sécurité

La formation des personnels et la sensibilisation des élèves constituent un axe majeur de la politique de sécurisation des établissements scolaires. Ces actions permettent le développement d'une culture de la sécurité, indispensable au renforcement de la résilience de la communauté éducative.

En 2024-2025, environ **75 personnels**, principalement chefs d'établissement et directeurs d'école, ont été formés à la gestion de crise en partenariat avec la Gendarmerie nationale.

POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DU PLAN INTERMINISTÉRIEL DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

L'action de l'éducation nationale repose sur le déploiement du programme de prévention et de lutte contre le harcèlement (pHARe) obligatoire dans les écoles, les collèges et les lycées publics. 100 % des écoles et établissements mettent en œuvre ce programme.

L'une des conditions de réussite du programme pHARe est qu'il soit connu de tous

C'est pourquoi la communication du numéro d'urgence qu'est le 3018 est systématisée à chaque rentrée scolaire dans les carnets de correspondance et autres supports numériques.

Séminaire des coordonnateurs pHARe du 1^{er} et du 2nd degré

Au cours de l'année 2024-2025, 47 coordonnateurs et de 11 assistants pHARe se sont réunis en séminaire dans le cadre du "Plan de déploiement pour la formation de tous les personnels des écoles et établissements".

Le séminaire pHARe à destination des coordonnateurs du 1^{er} et du 2nd degrés, a permis de présenter le contenu de la formation que les coordonnateurs et assistants pHARe devaient par la suite, déployer dans l'académie (Interventions référents PHARE). Ils ont été sensibilisés aux techniques d'animation (Interventions attendues des IF de l'EAFC Guyane), et à leur rôle dans le cadre de l'ouverture des sessions dispensés sous SOFIA-FMO (Interventions attendues des IF de l'EAFC Guyane).

Le rôle et les missions des coordonnateurs et des assistants pHARe est de faire le lien entre leur établissement, leur circonscription et l'équipe pHARe de l'académie.

Leurs missions :

- Vérifier que tous les personnels ont reçu les 3 heures en auto-formation qui constituent un prérequis indispensable pour participer à la seconde partie des 3h en présentiel ;
- Organiser avec les personnels ressources le plan de formation pHARe de tous les personnels éducatifs de leur établissement ;
- Faire valider ce plan de formation massive par leur direction ;
- Veiller à ce que l'académie soit destinataire de leur plan de formation pHARe ;
- Mettre en application la formation pHARe dans leur établissement ou leur circonscription ;
- Faire le bilan de cette formation massive

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES

Parce qu'elles permettent d'améliorer les relations à soi et aux autres, les compétences psychosociales (CPS) sont **un levier efficace pour contribuer à un climat scolaire apaisé**. Les séances d'empathie, généralisées dans le premier degré depuis la rentrée 2024, **ont montré leur efficacité**.

Pour accompagner cette généralisation, un « kit empathie » est mis à la disposition de l'ensemble des équipes et utilisé dans la majorité des établissements. Plus généralement, le ministère poursuit la **formation des équipes** avec le déploiement, en 2026, d'une deuxième vague du « lab formatif CPS » à destination des formateurs académiques pour l'intégration des CPS au sein d'autres disciplines. **Des ressources pour le second degré** seront également diffusées progressivement au fil de l'année scolaire.

Les compétences psychosociales aident à se sentir bien avec soi et avec les autres. Que ce soit chez l'enfant, l'adolescent ou l'adulte, elles décrivent en quelque sorte nos mécanismes psychologiques à l'œuvre qui nous aident à maintenir un équilibre interne et contribuent à prendre soin de notre santé mentale.



2.2

Apaiser le climat scolaire

À RETENIR

- Des mesures **soutiennent la généralisation des séances d'empathie** et l'apprentissage des **compétences psychosociales**.

SEMAINE DE L'EMPATHIE

1ère édition de la semaine de l'empathie en Guyane

Dans le cadre du plan interministériel de lutte contre le harcèlement scolaire, les cours d'empathie ont été généralisés dans les écoles maternelles et élémentaires à la rentrée de septembre 2024.

A cet effet, l'académie a mis en place une semaine de l'empathie à l'école, du lundi 13 au vendredi 17 janvier 2025.

Cette semaine de l'empathie a eu pour objectif de :

- stimuler la solidarité dans les groupes d'élèves et l'empathie entre les élèves et les personnels des établissements
- vivre une expérience collective et sociale dans laquelle chacun a pu prendre sa place et développer des compétences sociales et civiques
- permettre aux élèves de tout âge de vivre sereinement sa scolarité.

LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES

Gérer ses émotions pour mieux apprendre

Les compétences psycho-sociales (CPS) visent à améliorer le climat scolaire et les interactions sociales. Un enjeu d'épanouissement et de réussite dans un contexte où les comportements problématiques se multiplient.



A l'école Samuel Chambaud, par exemple, avec des images à l'appui, les élèves sont invités à réfléchir sur leurs émotions. À leur arrivée en classe, la maîtresse leur demande comment ils se sentent. Puis tous ensemble, ils échangent sur leur humeur du jour.

Parfois, avec un simple dessin, l'enseignante identifie rapidement les élèves qui étaient en retrait, qui n'arrivent pas à s'exprimer ou au contraire ceux qui ne savent pas se maîtriser et laissent éclater leur colère. Car bien souvent, c'est un problème de gestion des émotions qui amène à des comportements irrespectueux voire violents entre élèves.

Ou encore à l'école Léopold Heder, les CPS sont déjà ancrées dans le quotidien. Au sein de cette classe d'élémentaire, l'enseignante distribue à chaque enfant un papier sur lequel est écrit une phrase visant à renforcer l'estime de soi. Les élèves volontaires sont ensuite invités à lire la phrase à haute voix devant un miroir afin de se donner confiance.



2.3

Lutter contre le harcèlement à l'école

À RETENIR

- Bilan du programme **pHARe** dans l'académie de Guyane

PHARE

Le programme Phare est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges fondé autour de 8 piliers :

- Mesurer le climat scolaire
- Prévenir les phénomènes de harcèlement
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement
- Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement
- Suivre l'impact de ces actions
- Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources

En pratique :

Tous les établissements doivent se doter d'ambassadeurs "non au harcèlement". Les comités d'éducation à la santé, la citoyenneté et l'environnement sont mobilisés sur la question de la prévention du harcèlement, afin de dresser un état des lieux propre à chacun et de déterminer un plan d'action.

Les instances de démocratie scolaire – conseils de vie collégienne, conseils de vie lycéenne – sont également, partout, invitées à s'emparer du sujet

Les écoles et établissements doivent constituer une équipe pluri-catégorielle, qui sera formée à la prise en charge spécifique du harcèlement, et des modules en ligne seront mis à disposition des élèves.

Les parents sont associés à cette démarche à travers des ateliers.

En lien étroit avec les partenaires, les académies accompagnent les écoles et les établissements avec un plan de formation pour décliner cette ambition au service du bien-être des élèves et du respect d'autrui. Pour qu'en ensemble, nous luttions tous contre le harcèlement.



BILAN DU PROGRAMME PHARE 2024-2025

Phare : trois niveaux de labellisation

L'ensemble des actions menées par les écoles et les établissements donnent lieu à l'obtention d'un label. La labellisation comporte trois niveaux :

- niveau 1 - engagement
- niveau 2 - approfondissement
- niveau 3 - expertise

Les écoles élémentaires, collèges et lycées publics doivent obligatoirement atteindre le niveau 1. Le niveau de labellisation sera évalué chaque fin d'année scolaire.

En juillet 2025, 68,57 % des établissements de l'académie étaient labellisés.

État d'avancement de la labellisation par niveau de label

Niveau de label	Écoles	Collèges	Lycées
1	61.9%	64.71%	66.67%
2	0%	17.65%	20%
3	0%	2.94%	0%
	61.9%	85.30%	86.67%

Lutte contre le harcèlement" à l'école

Le programme Phare a prouvé son efficacité en matière de sensibilisation et de prévention. Il a montré que l'ensemble de la communauté éducative se mobilise avec des effets très positifs sur le climat scolaire, la sécurisation du cadre éducatif et l'implication des élèves.

Pour l'année 2024-2025, 56 situations de harcèlement ont été signalées dans l'académie : 18 pour les écoles, 25 pour les collèges, 13 pour les lycées.

Type de harcèlement	École	Collège	Lycée
Moral	0	5	2
Verbal	3	6	3
Physique	14	6	1
Cyber	0	7	5
Multiple	1	1	2
Total	18	25	13

Les signalements proviennent d'établissements principalement situés sur Cayenne, Kourou, Matoury, Rémire-Montjoly et Mana. Et les élèves victimes sont en majorité des filles pour 60%, contre 40% chez les garçons.

Bilan des actions de formation des personnels des écoles et établissements

Tous les personnels ressources du premier et du second degré (environ 300 personnes) bénéficient d'une journée de formation continue animée par les membres de l'équipe académique.

Cette année la formation se déploie tout au long du mois de mai, avec quelques sessions supplémentaires prévues en début du mois de juin (soit 13 sessions).

Elle vient en complément des formations initiales déjà dispensées à ces personnels.

Le contenu s'articule autour du développement des compétences psychosociales et de l'approfondissement de la méthode de préoccupation partagée, une approche spécifique de gestion des situations de harcèlement.

Lors de ces temps de formation, un état des saisies sur la plateforme pHARe est présenté afin de rappeler l'importance de la compléter. Cet outil permet de rendre visible l'engagement des écoles, des établissements, ainsi que de l'académie dans son ensemble, au niveau ministériel.

Le prix NaH : "Non au Harcèlement"

Le prix "Non au harcèlement" organisé par le ministère de l'Éducation Nationale avec le soutien de la mutuelle MAE, a pour objectif de donner la parole aux jeunes des écoles, collèges, lycées et structures péri et extrascolaires pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo, qui servira de support de communication pour le projet qu'ils souhaitent mener dans leur établissement.

Quelques compositions des élèves de l'académie





- L'accueil des parents à l'école est renforcé pour contribuer à **bâtir un dialogue régulier et apaisé avec les équipes éducatives**.
- **Les parents sont sensibilisés à la lutte contre les violences** et à la prévention des risques liés à un usage inapproprié des écrans.
- **Les parents sont associés à la scolarité de leurs enfants** et dans les décisions qui jalonnent leur parcours.
- Les parents d'enfants à besoins éducatifs particuliers sont **mieux accompagnés**

L'éducation est une œuvre collective, une responsabilité partagée entre la famille, l'école et l'ensemble des acteurs éducatifs.
La coopération des parents est indispensable pour assurer le bien-être, l'autonomie et la réussite de leurs enfants.

Installer les conditions d'un dialogue régulier et apaisé

Une véritable alliance éducative

Les parents doivent comprendre les enjeux de l'école et se sentir suffisamment en confiance pour adopter une posture de dialogue avec les acteurs de la communauté éducative, dès les premières années et tout au long de la scolarité. Tout doit être mis en œuvre pour qu'ils deviennent partenaires de l'école. À cet effet, **une charte de la relation entre les parents et l'école sera élaborée par le ministère** et déclinée dans chaque école et chaque établissement afin de formaliser ce à quoi chacun s'engage pour favoriser l'épanouissement et la réussite des élèves, dans une logique de coéducation. **Le respect mutuel en est la condition essentielle.**

Une école ouverte aux parents

Les parents sont partie prenante des temps forts de la vie des écoles et des établissements. Toutes les occasions doivent être saisies pour leur permettre de découvrir les productions de leurs enfants, de mesurer leurs progrès, de participer à des séances d'apprentissage et de célébrer leur réussite aux examens. De l'école au lycée, des espaces dédiés peuvent être mis à la disposition des parents pour favoriser les échanges aux côtés des équipes éducatives. Des actions accessibles et adaptées aux besoins de chacun seront mises en place pour favoriser la participation de toutes les familles à la vie de l'école.

Par ailleurs, le dispositif Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE), co-piloté par les ministères chargés de l'éducation nationale et de l'intérieur, aide les parents étrangers primo-arrivants à comprendre l'école et ses valeurs, et à apprendre le français afin de favoriser la réussite scolaire de leurs enfants et leur intégration.

Sensibiliser les parents à l'amélioration du climat scolaire

Une lutte commune contre toutes les formes de violence

Les parents contribuent activement à l'instauration d'un climat scolaire apaisé, favorable à la réussite de leurs enfants. Ils partagent la responsabilité des équipes éducatives dans la lutte contre tous les phénomènes de violence et dans la lutte contre le harcèlement. Dès cette rentrée, une réunion sera organisée pour l'ensemble des parents de collégiens et lycéens, afin de présenter les règles de vie de l'établissement, les objets interdits et les questions relatives à la sécurité et au respect des valeurs de la République. Ce temps d'échange sera également l'occasion de **rappeler le rôle essentiel des familles aux côtés des équipes éducatives, pour prévenir et combattre le harcèlement et les phénomènes de violence.**

Accompagner les mesures disciplinaires

En cas d'exclusion définitive d'un élève, **le protocole d'accompagnement et de responsabilisation des familles est étendu.** Il vise à formaliser les engagements de l'élève dans son nouvel établissement et est transmis au maire pour information, dans le cadre de la coopération entre chefs d'établissement et élus locaux.

Numérique et écrans : les parents peuvent aider

L'apprentissage de la citoyenneté numérique ainsi que les risques liés à la surexposition aux écrans et aux usages inappropriés du numérique seront également évoqués à l'occasion des réunions de rentrée.

Les parents seront sollicités pour faciliter la mise en place du dispositif Portable en pause pour les collégiens, mais aussi plus globalement pour réfléchir à la place du numérique. Ils peuvent jouer un rôle primordial :

- en s'interrogeant sur leurs propres pratiques ;
- en montrant l'exemple ;
- en s'informant et en prenant conscience de ce qui peut se passer sur Internet et sur les réseaux sociaux, souvent hors de leur contrôle ;
- en s'intéressant à ce que font leurs enfants avec leurs écrans et en imaginant avec eux des activités alternatives hors écrans ;
- en prenant conscience des effets néfastes des écrans sur la santé de leurs enfants et particulièrement sur leur santé mentale ;
- en fixant à la maison des règles conformes aux repères d'âge que préconise le ministère et notamment en évitant de donner un smartphone trop tôt ;
- en participant au dialogue avec les équipes éducatives pour rester en cohérence entre ce qui se passe à l'école et à la maison.

Les parents sont informés très régulièrement grâce au carnet de liaison ou de correspondance, par voie numérique mais également au travers de rencontres, des progrès et éventuelles difficultés de leurs enfants. Des restitutions des évaluations nationales sont organisées pour eux, des temps de bilan sont proposés régulièrement. Ils sont reçus par l'équipe éducative lorsqu'ils en font la demande.

Les parents doivent davantage prendre part à la construction du parcours d'orientation de leurs enfants. Le **plan Avenir** prévoit l'organisation de rencontres spécifiques parents-élèves-professeurs au deuxième trimestre de 3e pour préparer l'entrée au lycée, et au deuxième trimestre de la 2de générale et technologique pour envisager la voie générale et le choix des spécialités ou la voie technologique.

Impliquer les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants

Les parents jouent un rôle déterminant dans la réussite de leurs enfants et dans le respect des compétences des équipes éducatives, notamment par le soutien qu'ils apportent aux exigences de l'école et par l'intérêt qu'ils portent aux apprentissages que leurs enfants y réalisent, aux difficultés qu'ils y rencontrent et au parcours qu'ils y construisent progressivement. L'article L. 312-3 du Code de l'éducation **rend obligatoires les relations d'information mutuelle entre les enseignants et les familles.**

Accompagner les parents d'enfants à besoins éducatifs particuliers

En lien avec les services de santé scolaire et les partenaires locaux, **les familles sont associées au repérage et à l'accompagnement des besoins des élèves**, qu'ils soient médicaux, psychologiques ou sociaux, afin de favoriser la réussite et l'épanouissement de chaque enfant. Les mesures prises en faveur de la santé et du bien-être des élèves **accordent une place centrale aux parents, qui :**

- alertent la communauté éducative des fragilités ou des besoins de leur enfant ;
- donnent leur accord pour qu'il soit reçu et diagnostiqué par un professionnel de santé ;
- partagent avec la communauté éducative les informations essentielles pour la prise en charge et les adaptations à mettre en place ;
- accompagnent leur enfant aux rendez-vous de suivi ;
- acceptent de mettre en place à la maison les actions préconisées par les professionnels de santé et les personnels éducatifs.

2.4

Inscrire la santé au cœur de l'école

À RETENIR

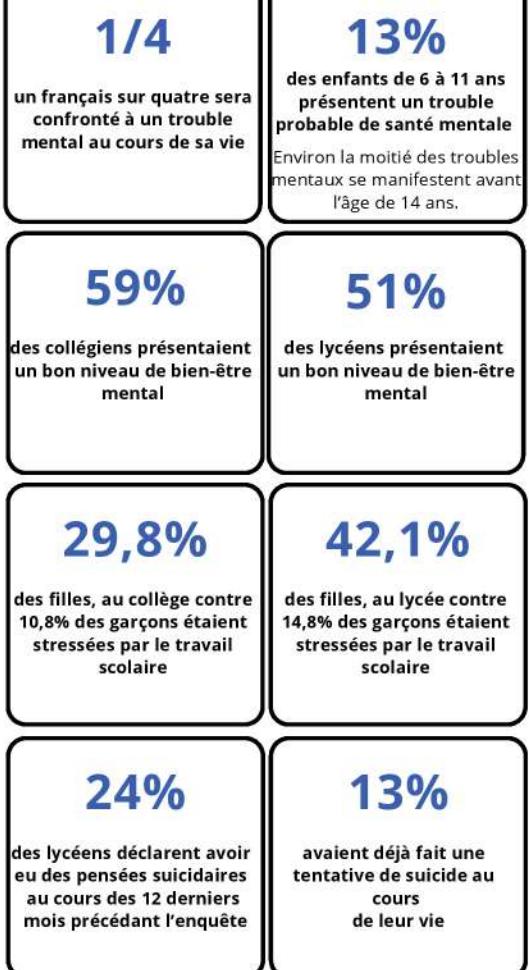
- Pour réaffirmer l'importance de la santé à l'école, **la collaboration avec les acteurs en santé** est renforcée localement et les **procédures administratives simplifiées**.
- **La santé mentale est inscrite comme une priorité de l'éducation nationale**, qui marque une contribution de premier plan à la Grande Cause nationale 2025.
- Dès la rentrée, **chaque école, collège et lycée** mettra en place **un protocole dédié à la santé mentale**.

SELON L'OMS,

La santé mentale est un « **état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté** ».

La santé mentale est une composante essentielle de la santé – ainsi donc - il n'y a pas de santé sans santé mentale.

Nombreux sont les facteurs déterminants de la santé mentale et parmi eux il y a le facteur environnement : environnement de travail et environnement scolaire.



*enquête EnCLASS 2022

EN GUYANE

97

Nombre de tentatives de suicides de janvier à juin 2025
(73 femmes, 19 hommes)

66,7%

Pourcentage de la population suicidante de moins de 25 ans durant le 2e trimestre.
(58,8% sont des jeunes femmes de 15 à 19 ans)

Face à ce constat alarmant, la santé mentale a été déclarée "grande cause nationale" pour l'année 2025.

La déclinaison académique des directives ministérielles annoncées au mois de mai 2025 est comme suit :

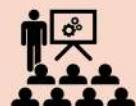


Mise en place d'un pôle académique de la santé mentale des élèves



Mise en place d'un protocole de santé mentale des élèves

d'ici la fin d'année 2025)



Mise en place de la formation au secourisme en santé mentale



Les principales étapes du protocole santé mentale

→ Dans chaque école, collège et lycée → Dès la rentrée 2025



REPERER

→ Quels signes ?

→ Par qui ? Tous, dont les personnels repères en santé mentale



ALERTER

→ Qui ? Les personnels sociaux et de santé de l'école ou de l'établissement

→ Par quels moyens ? Fiche d'alerte, email, oralement, etc.

→ Par qui ? Tous

→ En cas d'urgence : composer le 15 ou le numéro d'urgence prévention suicide 3114



EVALUER

→ Comment ? Outils d'évaluation

→ Par qui ? Les personnels sociaux et de santé de l'école ou de l'établissement



ADRESSER

→ En interne

• Vers qui ? Un autre personnel social ou de santé

→ En externe

• Vers qui ? Les professionnels sociaux ou de santé, en ville ou hôpital, partenaires de l'éducation nationale (centres médico-psycho-pédagogiques, maisons des adolescents, etc.)

• Par qui ? Les personnels sociaux et de santé de l'école ou de l'établissement



ASSURER UN SUIVI

→ Comment ?

• Attention particulière à l'élève

• Aménagements si nécessaire

• Poursuite du suivi externe et lien avec les personnels sociaux et de santé

→ Par qui ? L'équipe éducative et pédagogique

PROMOUVOIR LA BONNE SANTÉ MENTALE

- ✓ Constituer l'**équipe ressource** et informer de l'existence du protocole
- ✓ Effectuer un **diagnostic**
- ✓ **Accompagner et former** les adultes de l'école ou de l'établissement
- ✓ **Soutenir et outiller** les élèves sur la santé mentale
- ✓ Développer les **compétences psychosociales** (CPS)
- ✓ Développer le lien avec les **familles**

À RETENIR

- **Un nouveau régime de protection sociale complémentaire (PSC)** au printemps 2026:
- pour 1,4 million d'agents;
- avec 50% de cotisation santé prise en charge par l'État.
- **Un nouveau plan national d'action pour l'égalité professionnelle femmes-hommes** couvrant les années 2025 à 2027.
- Un accompagnement des personnels plus individualisé avec le déploiement de **feuilles de route RH académiques**.
- La poursuite du déploiement **des mesures en faveur de l'encadrement**.

MIEUX PROTÉGER LES AGENTS AVEC UNE NOUVELLE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Un régime solidaire

Dès le printemps 2026, un **nouveau régime de protection sociale complémentaire (PSC)** sera mis en place dans les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative pour **améliorer la couverture santé et prévoyance des personnels**.

Fruit de concertations avec les organisations syndicales, cette réforme vise à mieux protéger les agents tout au long de leur carrière. Elle participe à renforcer l'attractivité des métiers en plaçant la santé et la prévention au cœur des priorités RH.

Tous les agents actifs employés et rémunérés par les ministères et leurs établissements publics devront adhérer au nouveau régime de PSC en santé, sauf cas particuliers de dispense. Il concertera ainsi 1,4 million d'agents en activité et pourra aussi bénéficier à leurs ayants droit ou aux retraités, pour **un total de près de 3 millions d'adhérents**.

Des garanties qualitatives et abordables

Depuis 2022, les agents bénéficient d'une aide forfaitaire de 15 € par mois pour contribuer à leur complémentaire santé. Le nouveau régime remplace cette aide et va désormais plus loin. Le panier de soins proposé est conçu pour garantir des remboursements de qualité, à un coût maîtrisé. Pour soutenir cette ambition, l'État prendra en charge :

- **50 % de la cotisation au panier de soins** interministériel ;
- **50 % du coût de l'option souscrite**, dans la limite de 5 €. **Les garanties sont accompagnées d'un volet solidaire**, avec des tarifs spécifiques pour les familles et les personnels retraités. Des services d'accompagnement social et de prévention santé seront également proposés.

Une couverture complémentaire en prévoyance est mise en place pour faire face aux aléas de la vie professionnelle (incapacité, invalidité, décès). Son adhésion est facultative, mais l'État contribuera à hauteur de 7 € par mois pour les agents qui y souscrivent.

RÉAFFIRMER L'ENGAGEMENT POUR L'ÉGALITÉ ET LA DIVERSITÉ

Après un premier plan national d'action 2021-2023 pour l'égalité professionnelle femmes-hommes, **le ministère chargé de l'éducation nationale poursuit son engagement avec un second plan 2025-2027.**

Ce nouveau plan s'inscrit dans une démarche volontariste, reconnue par la labellisation Égalité-diversité de l'Afnor. Il vise à corriger les inégalités persistantes de carrière et de rémunération et les risques de discrimination.

Il repose sur sept axes :

- conforter la gouvernance de l'égalité professionnelle ;
- favoriser la mixité des métiers et l'égal accès à toutes les fonctions et responsabilités ;
- évaluer, prévenir et corriger les écarts de rémunération et de carrière ;
- articuler vie professionnelle et vie personnelle ;
- prévenir et traiter discriminations, violences et agissements sexistes ;
- agir pour la santé des femmes au travail ;
- sensibiliser et former à une culture de l'égalité.

A Chacun de ces axes décline des mesures concrètes pour un environnement de travail égalitaire, notamment :

- du mentorat, du marrainage ou du coaching pour un accès égal aux fonctions et responsabilités ;
- des aménagements de travail aux différentes étapes de la carrière et une meilleure connaissance des droits et services pour les futurs parents ;
- la prise en compte des risques professionnels spécifiques aux femmes ;
- un renforcement de l'offre de formation à l'égalité professionnelle.



ACCOMPAGNER LA FONCTION RH

Le plan d'accompagnement des métiers

Le ministère s'est doté d'une stratégie RH pluriannuelle pour une gestion des ressources humaines plus individualisée et qualitative pour ses agents. Dans ce cadre, **un plan d'accompagnement adressé à tous les agents de la communauté RH a été lancé en octobre 2024.** Il a pour objectif de les aider à mieux répondre aux besoins des personnels dont ils assurent le suivi, en renforçant leurs compétences et leurs bonnes pratiques communes.



Décliner localement les orientations de ressources humaines

Dans chaque académie, **des feuilles de route RH traduisent localement les priorités nationales** en matière de gestion des ressources humaines. Elles visent à mieux accompagner chaque agent grâce à une gestion plus individualisée, plus qualitative et mieux adaptée aux réalités du terrain. Elles regroupent ainsi des actions novatrices (recrutement, accueil, gestion administrative, évaluation, accompagnement, formation, qualité de vie au travail, etc.) qui répondent à des priorités d'attractivité, de fidélisation et de consolidation de la fonction RH. **Pour assurer leur mise en œuvre**, qui fera l'objet d'un suivi national, **les académies bénéficient d'un accompagnement méthodologique** conduit par la direction générale des ressources humaines (DGRH).

Par ailleurs, **une IA générative expérimentée dans l'académie de Lyon sera généralisée dès la rentrée 2025.** Il s'agit d'un assistant conversationnel qui aidera les agents gestionnaires à répondre aux questions administratives ou réglementaires.



3

*Une école
émancipatrice
pour assurer
l'avenir de
chaque élève*

Éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité

OBJECTIFS

Transmettre des valeurs fondamentales
comme le respect de soi et des autres

Prévenir les discriminations
énoncées à l'article 225-1 du Code pénal

Promouvoir
l'égalité filles-garçons et lutter contre les stéréotypes

Protéger contre toutes les formes de violence en renforçant la capacité des élèves à demander de l'aide

EN GUYANE

Ces objectifs rejoignent les priorités du projet académique 2024-2027.

Actions menées dans notre académie

Sensibilisation des élèves au sein des écoles et établissements scolaires menées par les IDE scolaires, les professeurs de SVT et des autres disciplines

Accueil des élèves en infirmerie et en permanence de sage-femme pour répondre à leurs questionnements sur les relations et la sexualité et faciliter l'accès à la contraception

Sensibilisation des élèves menés par des partenaires externes, institutionnels et issus du milieu associatif agréés par le Rectorat et financés par l'ARS

La formation du personnel de l'éducation Nationale à l'EVARS constitue une priorité académique.

Outre le parcours déjà mis en place dans le second degré, nous mettons en œuvre cette année un parcours spécifique en école élémentaire.

Ces formations permettent au personnel de l'éducation nationale d'assurer auprès des élèves 3 modes d'intervention :

- Des séances spécifiques (ex. : intervention sur les dangers des écrans et des réseaux sociaux),
- Des actions qui s'inscrivent dans des projets plus larges (ex. : travailler sur le consentement dans toutes les classes d'un collège),
- Le déploiement du programme défini par le ministère, publié le 6 février 2025 qui entre en vigueur à la rentrée 2025-2026. Ce programme rend obligatoire l'EVARS dans les enseignements disciplinaires. Par exemple, en élémentaire, une séance d'orthographe peut s'appuyer sur un récit autour du respect de l'autre (définition des parties intimes). Les collégiens peuvent étudier en mathématiques des statistiques sur les inégalités entre les hommes et les femmes.

Les ambitions du programme EVARS



Des formations spécifiques seront mises en place pour accompagner la mise en œuvre du programme :

POUR LE 1ER DEGRÉ

les inspecteurs, conseillers pédagogiques, enseignants de maternelle et d'élémentaire.

De nombreuses ressources pédagogiques et outils d'animation en santé sexuelle sont disponibles.

Dans notre académie, nous privilierons l'outil local « **Mon corps, mon trésor** », élaboré par des experts EVARS de Guyane, à destination des élèves de grande section, CP et CE1.

DANS LE 2ND DEGRÉ

Un référent EVARS sera désigné et formé dans chaque établissement. Cette formation viendra compléter les parcours EVARS existants.

Dans le 2nd degré, deux outils locaux seront valorisés au collège et au lycée : un **photolangage** en santé sexuelle et la boîte « **Les plaisirs de Parsou** », racontant l'histoire d'un mouton paresseux.



3.1

Garantir l'accès à l'école pour tous

À RETENIR

- **500 pôles d'appui à la scolarité (PAS)** maillent désormais le territoire, après une expérimentation dans quatre départements en 2024-2025 dont la Guyane.
- **L'inclusion scolaire** en Guyane

Garantir l'accès à l'école pour tous est une exigence de justice sociale.

À la rentrée 2025, cette exigence se traduit par des réponses concrètes, lisibles et immédiates pour les élèves à besoins éducatifs particuliers. En poursuivant le déploiement des pôles d'appui à la scolarité (PAS), l'École de la République :

- renforce sa coopération avec le secteur médico-social ;
- facilite l'accès pour tous au matériel pédagogique adapté (MPA), au matériel informatique notamment ;
- s'appuie sur un outil unique, le livret de parcours inclusif (LPI), pour coordonner les réponses éducatives.

Ce triptyque s'inscrit par ailleurs dans une mise en œuvre, coordonnée avec le secteur médico-social, des objectifs portés par la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement (TND).

Chaque année, de nouvelles classes et de nouvelles structures sont ouvertes et implantées dans des établissements afin d'apporter des réponses aux élèves les plus fragiles pour qu'ils aient un parcours scolaire réussi.

Notre académie s'engage à apporter une réponse pérenne, associée à l'accueil, la formation et l'accompagnement des membres et des agents de la communauté éducative.

Quelques chiffres



1^{er} degré

- 61 Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (ULIS), avec l'ouverture de 3 nouvelles unités dont celle de Cacao
- 7 unités externalisées pour l'accueil d'enfants présentant en grande partie des troubles du spectre autistique
- 2 dispositifs d'Autorégulation pour la prise en charge d'enfants présentant des troubles neurodéveloppementaux

2nd degré

- 67 unités dans les collèges
- 20 unités dans les lycées, dont une ouverture à Maripa Soula
- 8 unités externalisées dans des collèges et des lycées

L'ACCOMPAGNEMENT

En 2025/2026, renforcement du vivier des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESHS).

877 AESH pour accompagner les élèves sur les temps de vie scolaire.

A titre de comparaison, l'académie comptait 18 AESH pour l'année scolaire 2018-2019, 117 pour l'année 2019-2020, et 223 pour l'année 2020-2021.

Leurs missions concourent à la réussite des élèves en leur permettant de devenir plus autonomes dans leurs apprentissages sur le temps scolaire, d'accéder à l'école et aux savoirs, de participer à la vie de l'école ou de l'établissement.

Une formation de professionnalisation, à hauteur de 60 h, pour faciliter la prise de fonction, construire et assurer les gestes professionnels.

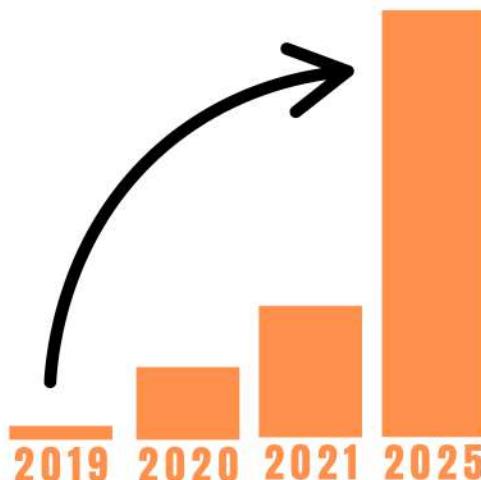
L'EVOLUTION DU NOMBRE D'AESH DANS L'ACADEMIE

2018-2019 : 18 AESH

2019-2020 : 117 AESH

2020-2021 : 223 AESH

Actuellement : 877 AEHS



Le partenariat

Une volonté réaffirmée de renforcer la collaboration avec le médico-social pour apporter des réponses plus globales aux besoins des élèves.

Des Pôles d'appui à la scolarité (PAS) pour plus de rapidité dans les prises en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Des partenaires institutionnels tels l'ARS et la MDPH inscrits dans une dynamique de culture commune.

D'autres partenaires comme l'ADAPEI, l'APAJH, le GROUPE SOS, les PEP Guyane, l'APADAG, le GCSMS et l'Ébène. Autant de partenaires qui s'engagent à nos côtés pour offrir aux élèves un parcours sécurisant pour une réussite scolaire.

COORDONNER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Les pôles d'appui à la scolarité

Les pôles d'appui à la scolarité (PAS), expérimentés dans quatre départements à la rentrée 2024, sont déployés dans toutes les académies en 2025, avec 500 structures en place dont **11 pour l'académie de Guyane (5 en 2025 et 6 en 2026)**.

Chaque PAS est animé par un binôme composé **d'un enseignant coordonnateur et d'un éducateur du secteur médico-social**.

Ils apportent des réponses rapides et adaptées aux besoins des élèves : aménagements pédagogiques, matériel spécifique, soutien éducatif ou médico- social ponctuel.

Ils peuvent être sollicités sans reconnaissance de handicap, dès qu'un besoin apparaît. Les familles y trouvent un interlocuteur dédié pour les écouter, les orienter et leur proposer de premières solutions.

Les PAS mobilisent les acteurs du territoire – collectivités, associations, professionnels – et soutiennent les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre d'une École plus inclusive.



Mieux répondre aux besoins particuliers des élèves avec le pôle d'appui à la scolarité (PAS)

OBJECTIFS

- **Apporter des réponses** pédagogiques, éducatives ou médico-sociales rapides et adaptées aux élèves et à leurs familles
- **Coordonner** les ressources
- **Soutenir** les enseignants et les établissements

Pour les élèves, avec ou sans notification de la maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) :

- avec des **besoins éducatifs particuliers** ;
- dans une **situation pouvant évoluer vers le handicap** ;
- en **situation de handicap**.

LES ÉQUIPES DU PAS

→ Chaque PAS est animé par **un binôme composé d'un enseignant coordonnateur et d'un éducateur du secteur médico-social**.

Binôme permanent=

1 coordonnateur (éducation nationale) + 1 éducateur spécialisé (médico-social)

→ Ce binôme **peut mobiliser différentes ressources** de l'éducation nationale et du territoire.

•Au sein de l'éducation nationale

Professeurs ressources (numérique, troubles du neuro-développement, réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, etc.), enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH), psychologues et personnels de santé, équipes pédagogiques et accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) référents, services départementaux de l'École inclusive

Ressources mobilisables

•Dans le secteur médico-social

Éducateurs spécialisés dédiés, équipes médico-sociales d'appui à la scolarisation (Emas)

•Dans le secteur sanitaire et paramédical

Professionnels libéraux mobilisés via l'Emas (orthophonistes, psychomotriciens, ergothérapeutes, infirmiers, éducateurs, etc.)

LES MISSIONS ET LES RÉPONSES DU PAS

→ Le PAS **reçoit les familles** des élèves présentant des besoins particuliers et **expertise le besoin** des élèves en s'appuyant notamment sur le contenu du livret de parcours inclusif (LPI). Il fait ensuite appel aux ressources de son secteur et accompagne les équipes pour **mettre en place des aménagements et adaptations au sein de la classe** :

•Accompagnement pédagogique

•Matériel pédagogique adapté

•Accompagnement éducatif et médico-social

•Accompagnement humain

LE DISPOSITIF D'ACCUEIL POUR LES ÉLÈVES ALLOPHONES

L'UPE2A

L'académie dispose de **54 dispositifs UPE2A au premier degré, et de 45 dispositifs UPE2A PSA dans les collèges, complétés par 23 dispositifs UPE2A**, pour la rentrée de septembre 2025.

Les dispositifs existants n'ont pas subi d'évolution depuis la rentrée 2023/2024, les ouvertures et fermetures se font à moyen constant en recherchant un équilibre entre les différentes circonscriptions, les différents bassins d'éducation pour qui les prises en charges sont nécessaires.

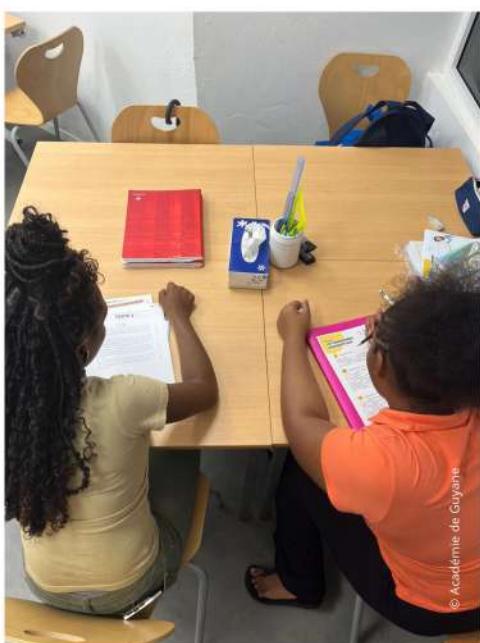
Les communes de Cayenne et de Saint-Laurent du Maroni concentrent le plus de dispositifs dans les écoles et les collèges. (Respectivement 31 et 29 premier et second degré confondus).

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, 1439 jeunes ayant des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde (FLS) sont scolarisés à l'école élémentaire, ainsi qu'au second degré.

À ces élèves s'ajoutent 542 jeunes pris en charge sur une deuxième année afin de compléter le suivi à l'écrit en langue française.

Cela représente un total de **1981 suivis d'élèves à besoins linguistiques déclarés**.

L'académie observe une baisse de l'accueil des dossiers des enfants allophones depuis l'année civile 2024, **comptabilisé à 15%** (Départ anticipé dans l'hexagone par exemple).



3.2

Renforcer l'égalité filles-garçons à l'école

À RETENIR

- Un plan Filles et maths ambitieux : **30 000 filles qui gardent la spécialité mathématiques en terminale d'ici 2030;**
- **sensibilisation et formation des personnels à la prévention des stéréotypes de genre.**

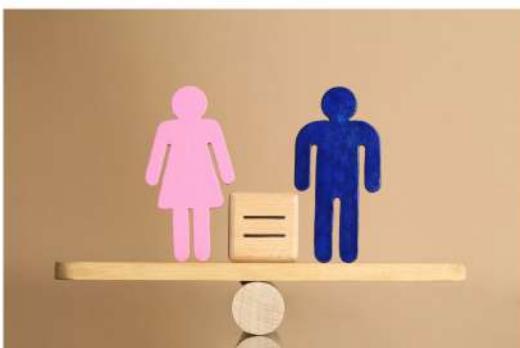
OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES

L'objectif premier du plan Filles et maths ambitieux est de « lutter contre les stéréotypes, ouvrir le champ des possibles »

Il s'articule autour de

3 objectifs :

- Lutter contre les stéréotypes de genre au sein des études STEM ;
- Créer les conditions favorables pour soutenir l'ambition des filles vers les études STEM ;
- Relever des défis économiques des secteurs scientifiques.



3 leviers :

- Former et sensibiliser les personnels de l'éducation nationale dès la rentrée 2025 ;
- Renforcer la place des filles dans les enseignements qui ouvrent vers les filières d'ingénieur et du numérique ;
- Susciter des vocations par la rencontre systématique de rôles modèles

Dans le 1er degré

Ce plan s'opérationnalise principalement grâce à :

- La formation des acteurs de terrain : Inspecteurs, directeurs d'école et enseignants
- La communication : charte et actions de sensibilisation

Dans notre académie, lors de la formation des enseignants aux nouveaux programmes, l'accent est mis sur l'importance de demeurer vigilant quant à l'égalité fille- garçon en mathématiques. Les choix, les sollicitations, les situations proposées, la répartition des tâches par exemple sont interrogés afin de modifier les représentations sociales et les stéréotypes de genres.

Les IEN et les directeurs d'écoles seront informés dès le mois de septembre, sur le module de sensibilisation de 2 heures.

Le déploiement pluriannuel de ce module, défini en concertation avec les IENCCPD, se mettra progressivement en place à partir du mois d'octobre 2025, au sein de chaque école avec l'appui des référents mathématiques de circonscription et de la mission académique.

D'ores et déjà, les 16 classes de CE2 et CM1 participant depuis cette rentrée à la phase pilote du projet expérimental « Pionner des mathématiques » devront évaluer l'impact des activités proposées sur la réduction des inégalités sociales et des différences garçons-filles.

Afin de concrétiser cet engagement, l'académie accompagnera et valorisera toutes les actions, de la maternelle au CM2 qui permettent de découvrir des mathématiciennes renommées au niveau international, national et local ou qui offrent aux filles l'occasion de performer en mathématiques et d'être mises en valeur (Exemple : les filles de CM1 et CM2 présentent, une fois par période au moins, un atelier de résolution de problème ou toutes activités scientifiques à leurs camarades).





3.3

Consolider l'égalité des chances dans tous les territoires

À RETENIR

- Assurer la réussite des jeunes sur tout le territoire

Le projet académique 2024 - 2027 a été élaboré en concertation avec la communauté éducative et ses partenaires est la « feuille de route » qui permet de décliner et de mettre en œuvre la politique éducative nationale sur le territoire de l'académie.

Il s'adapte aux besoins de son territoire, souligne ses priorités et constitue un cadre de travail commun à tous les acteurs de l'éducation dans les écoles, les établissements scolaires et les services académiques.

Les trois axes du Projet Académique

Il s'articule autour de trois grands enjeux : s'affranchir des contraintes géographiques, intégrer pleinement les dimensions multiculturelles et multilingues et dépasser les déterminants socio-économiques et les inégalités de destin.

Ce Projet académique se veut à la fois ambitieux et pragmatique. Il ouvre des pistes d'actions concrètes, issues des réalités du terrain, tout en proposant un travail collaboratif ancré dans les valeurs de la République.

Ce faisant, il met en lumière toutes les richesses et les dynamiques que recèle la région académique de Guyane.

Le projet académique se traduit par des actions concrètes sur le terrain. Notamment par :

- la création du service AMP (Attractivité, Mobilité, Proximité)

Le service AMP est au cœur de la gestion et de l'accompagnement des personnels dans l'académie de Guyane.

Celui-ci agit pour renforcer :

- l'attractivité de notre territoire et de ses métiers,
- la mobilité des agents,
- la proximité, en assurant un accompagnement humain et individualisé.

Les missions couvrent plusieurs thématiques essentielles :

- le recrutement via la plateforme nationale www.recrutement.education.gouv.fr,
- l'accompagnement à l'installation (logement, transport aérien),
- un travail en partenariat étroit avec France Travail,
- un accueil personnalisé pour les personnels arrivant en Guyane ou affectés dans les sites isolés.

Le service est présent à Cayenne et à Saint-Laurent du Maroni, pour assurer une continuité de service sur l'ensemble du territoire.

Guyane connectée : combler les écarts

C'est un des grands projets de l'académie, une innovation qui permet de révolutionner l'enseignement dans les sites isolés.

Depuis la rentrée 2023, les élèves de 6^e de Twenké-Taluen, Antécume Pata, Pilima, Elahé et Cayodé peuvent suivre les cours sans quitter leur village. Ils ont accès à un enseignement à distance et en direct avec la classe de rattachement du collège de secteur. L'année suivante, ce sont les classes de 5^e qui ont ouvert dans ces mêmes villages, puis à la rentrée 2025 sur l'Oyapock à Saint-Georges et à Trois Palétuviers.

Ils se rendent chaque jour au sein de leur salle de classe, comme n'importe quel autre élève du territoire. À une différence près : l'enseignant qui leur fait cours n'est pas physiquement présent. Les élèves le voient à l'écran, et ce dernier les voit également. Ils peuvent ainsi interagir comme s'ils étaient tous dans la même pièce.

La liaison satellitaire mise en place par la Société Publique Locale pour l'aménagement Numérique de la Guyane assure la connexion, indispensable pour la mise en place du dispositif.

Un partenariat éducatif durable avec l'Association des maires de Guyane

La convention de partenariat signée le 26 septembre 2024 par l'Association des maires de Guyane et la région académique de Guyane, répond à une **volonté partagée de coordination efficace entre l'État et les collectivités territoriales**.

Ce partenariat sera consolidé pour cette nouvelle année 2025.

Ainsi, l'académie de Guyane s'engage à associer systématiquement les maires des communes de Guyane aux comités de pilotage territoriaux ayant pour objet l'amélioration des conditions de mise en œuvre des politiques éducatives sur l'ensemble du territoire, y compris les zones les plus enclavées.

Et l'AMG s'engage à maintenir un dialogue bilatéral avec le rectorat, notamment lors de ses réunions plénières, afin d'assurer une cohésion entre les orientations académiques et les réalités locales.

Ainsi, toutes les disciplines générales sont enseignées : français, mathématiques, histoire-géographie-EMC, langues vivantes et sciences.

L'éducation physique et sportive, l'éducation musicale, les arts plastiques et les travaux pratiques en sciences sont assurés en présentiel par un enseignant itinérant formé à la polyvalence.

Les élèves sont encadrés par un accompagnateur pédagogique de la communauté formé pour l'accueil, la surveillance et le suivi des devoirs.

Grâce à Guyane Connectée, les élèves du village peuvent suivre une scolarité normale, sans quitter leur environnement familial et culturel.

A la rentrée 2025, xxx élèves ont fait leur rentrée scolaire au sein du dispositif Guyane Connectée, 62 sur le Maroni et 21 sur l'Oyapock.

62

élèves ont fait leur rentrée scolaire au sein du dispositif Guyane connectée sur le Maroni

21

élèves ont fait leur rentrée scolaire au sein du dispositif Guyane connectée sur le l'Oyapock

Guyane connectée Évolution des effectifs

Guyane Connectée - Evolution des effectifs

	Elèves en 2023	Elèves en 2025
Maripasoula	8	15
Taluen	14	17
Antecume Pata	7	21
Cayodé	7	4
Pilima	2	5
Saint-Georges	0	13
Trois Palétuviers	0	8
Total élèves connectés	38	83



3.4

Promouvoir la pratique du sport à l'école

À RETENIR

- De nouveaux **tests d'aptitude physique en 6e** pour les professeurs volontaires afin de mieux connaître la condition physique des élèves

DISPOSITIF 2H DE SPORT EN PLUS AU COLLÈGE

Le dispositif des deux heures de sport en plus au collège vise à proposer aux élèves volontaires une pratique sportive complémentaire encadrée par des associations sportives partenaires.

En Guyane, neuf collèges sont déjà engagés dans ce programme qui favorise la santé, la réussite scolaire et la citoyenneté par l'activité physique.

Soit un financement global de 41 500 € sur l'année scolaire 2024/2025.

Deux demandes supplémentaires sont actuellement à l'instruction et, sous réserve de la reconduction des actions de l'année en cours, ce dispositif concernerait près d'**un tiers des collèges REP+ de Guyane**.

TESTER L'APTITUDE PHYSIQUE EN 6E

Le dispositif des tests physiques permet d'évaluer la condition physique des élèves à travers des épreuves adaptées, dans une logique de suivi et de prévention.

Il repose sur le volontariat des établissements, qui choisissent de s'engager afin de mieux accompagner la santé et les progrès des collégiens.

LES ÉTABLISSEMENTS ENGAGÉS

Collège Gérard Holder (Cayenne)
Collège Gran Man Difou (Maripasoula)
Collège VI (Saint-Laurent du Maroni)
Collège Omeba Tobo (Kourou)
Collège Albert Londres (Saint-Laurent II)
Collège Victor Schoelcher (Kourou II)
Collège Paul Suitman (Camopi)
Collège Chlore Constant (St Georges)
Collège Achmat Kartadinama (Gs Santi)

LES COLLÈGES ENGAGÉS

Anne Marie Javouhey, Just Hyasine, J. Catayée, - Clg V. Schoelcher, Clg La Canpée, Clg P. Kapel, Clg Ma Aiyé, Clg G. Holder, Clg Elie Castor

Conforter l'engagement de l'École pour la transition écologique

À RETENIR

Les priorités pour l'année 2025-2026

- renforcer la formation des élèves et des personnels
- encourager la réalisation d'actions éducatives concrètes;
- mettre en lumière les enjeux maritimes à l'occasion des 400 ans de la Marine nationale et dans le prolongement de l'Année de la mer.

De façon continue et depuis plusieurs années, l'éducation nationale est résolument engagée dans l'éducation au développement durable (EDD). L'effort se poursuit en 2025-2026 autour de plusieurs axes.

REFORCER LA FORMATION DES ÉLÈVES ET DES PERSONNELS

Le nouveau programme d'enseignement moral et civique (EMC) du CP jusqu'à la terminale est mis en œuvre progressivement depuis la rentrée 2024.

Il a vocation à faire naître des projets interdisciplinaires en éducation au développement durable (EDD) et à favoriser l'engagement individuel et collectif en faveur de la transition écologique.

Des repères et attendus de fin de cycle ont été publiés à la rentrée 2024 pour compléter le référentiel de compétences EDD publié à la rentrée 2023.

L'objectif est désormais de diffuser plus largement ce référentiel au sein de la communauté éducative pour qu'il encadre les contenus d'enseignement et les projets interdisciplinaires qui contribuent à l'EDD. Cet outil doit en particulier servir de support de formation pour les enseignants

référents EDD et pour les élèves éco- délégués.

Dans le cadre du plan de formation à la transition écologique prévu par le Gouvernement pour tous les agents de la fonction publique, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a inscrit la transition écologique dans son schéma directeur de la politique de formation continue 2025-2029.

Après une première étape pour les hauts fonctionnaires, le déploiement est en cours pour les personnels d'encadrement. Une troisième étape est en préparation et concernera à terme 1,2 million d'agents avec un module spécifique sur l'EDD pour tous les professeurs et personnels d'éducation.

ENCOURAGER DES ACTIONS EDUCATIVES CONCRÈTES

Des élèves éco-délégués sont élus dans chaque classe de collège et de lycée depuis la rentrée 2020. Ils jouent un rôle essentiel d'ambassadeurs auprès de l'ensemble des élèves dans le cadre de projets concrets de transition écologique.

Pour valoriser leur engagement, le Prix de l'action éco-déléguée de l'année est reconduit pour sa sixième édition en 2025-2026. Au niveau national, un travail sera mené avec les représentants des éco-délégués siégeant au Conseil national de la vie lycéenne (CNVL) et dans les conseils académiques de la vie lycéenne (CAVL) pour recueillir les propositions des élus lycéens. L'accompagnement des éco-délégués doit être à nouveau renforcé au niveau académique et des établissements. ner le développement de ce dispositif.

Pour valoriser leur engagement, le Prix de l'action éco-déléguée de l'année est reconduit pour sa sixième édition en 2025-2026. Au niveau national, un travail sera mené avec les représentants des éco-délégués siégeant au Conseil national de la vie lycéenne (CNVL) et dans les conseils académiques de la vie lycéenne (CAVL) pour recueillir les propositions des élus lycéens.

L'accompagnement des éco-délégués doit être à nouveau renforcé au niveau académique et des établissements. ner le développement de ce dispositif.

L'académie s'est engagée, avec l'Agence Française de Développement, via une convention, afin de coopérer sur des projets menés localement auprès des élèves de l'académie.

PROLONGER L'ANNÉE DE LA MER PAR LES 400 ANS DE LA MARINE

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche porte, avec de nombreux partenaires, de **nombreux dispositifs pédagogiques qui concernent la mer**. Ces dispositifs ont pu être développés et valorisés en 2024-2025 à l'occasion de l'Année de la mer et de la conférence des Nations unies sur l'océan qui s'est tenue à Nice en juin 2025. **L'Année de la mer se poursuit jusqu'en décembre 2025** et, dans le cadre des 400 ans de la Marine nationale, les dispositifs éducatifs relatifs à la mer feront encore l'objet d'une attention soutenue pendant l'année scolaire 2025-2026.



Les actions menées sur le territoire

Plusieurs actions seront menées en Guyane comme :

- une journée portes ouvertes sur la base navale avec un navire de prestige
- un cycle de conférences sur la Marine







ac-guyane.fr

Contact presse

Vanessa GITTENS

Chargée de communication

06 94 27 80 81 | 05 94 27 21 31

communication@ac-guyane.fr